



**Destinataires :** Sections locales, succursales, VPR, VPN, comités régionaux des femmes, comités des droits de la personne, Comité des jeunes et conseils de district

**Expéditeur :** Chris Di Liberatore, vice-président exécutif régional, Atlantique

**Date :** 8 avril 2026

**Objet :** **Prix Voix de l'Atlantique**

---

Vous trouverez ci-joint les lignes directrices et le formulaire de mise en candidature pour les prix Voix de l'Atlantique.

Ces prix sont décernés à des membres qui ont servi l'AFPC de manière exemplaire ou qui ont été des mentors et des modèles pour les membres. Ils seront remis à l'occasion du dixième congrès triennal de l'AFPC-Atlantique. Les personnes choisies qui ne seront pas au congrès recevront leur prix à l'assemblée générale annuelle de leur groupe respectif.

Pour soumettre une candidature, veuillez remplir le formulaire en ligne que vous trouverez à l'adresse <https://afpcatlantique.ca/les-prix-voix-de-latlantique/> au plus tard le 15 mai 2026.

En toute solidarité,

Chris Di Liberatore

p. j.

## **SOUS-COMITÉ DES PRIX ET DES RÉCOMPENSES DE L'ATLANTIQUE**

### **MISSION**

Le sous-comité des prix et des récompenses de l'Atlantique a pour mission de rendre hommage aux membres de l'AFPC dont l'engagement à l'égard du mouvement syndical profite aux membres de la région.

### **NOM DES PRIX**

Les prix remis à l'occasion du congrès triennal de l'Atlantique s'appellent les **prix Voix de l'Atlantique**.

### **MODALITÉS**

1. Le sous-comité est chargé de l'attribution des prix.
2. Les sections locales et les membres en règle ont le droit de présenter des candidatures. Les personnes candidates doivent être membres en règle au moment de leur mise en candidature.
3. Les formulaires doivent être envoyés au bureau de la vice-présidence exécutive régionale (VPER), qui se chargera de transmettre les renseignements au sous-comité aux fins de sélection. Le comité peut demander les renseignements sur les activités syndicales d'une candidate du bureau régionale si nécessaire.
4. Le sous-comité peut approuver la remise de plus d'un prix. S'il ne reçoit aucune candidature qu'il juge méritante pour une année donnée, aucun prix ne sera remis cette année-là.
5. La VPER avise les personnes lauréates et prend les dispositions nécessaires pour leur remettre leur prix.

### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les prix Voix de l'Atlantique sont remis à des personnes militantes qui sont membres en règle de l'AFPC, qui ont rendu des services exemplaires au syndicat (au sein de leur section locale, de leur Élément, d'un comité régional, etc.) et qui répondent aux critères de sélection de l'une des catégories suivantes :

#### **Relève syndicale**

- A fait ses premières armes dans le mouvement syndical depuis le dernier congrès régional.
- Est une personne rassembleuse.

#### **Action communautaire**

- A travaillé avec des organismes ou groupes communautaires sans but lucratif.

#### **Mentorat**

- Sait transmettre ses connaissances.
- Sait mobiliser les membres.
- Veille à l'épanouissement des membres.



- Agit comme mentor auprès des membres.

## **Cœur vaillant**

- Se dévoue à la formation syndicale.
- Aide constamment les autres.

## **Étincelle de changement**

- A participé à des actions politiques et fait preuve d'initiative.
- S'implique dans le processus démocratique.
- A contribué à l'évolution des politiques, au sein du syndicat comme ailleurs.
- Entraîne des changements positifs.